

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 7 FEVRIER 2013

En 2012 le comité technique paritaire local a été remplacé par le comité technique local. En effet, il n'y a plus de parité puisque seuls les représentants du personnel maintenant élus votent. Le vote du CTL constitue un simple avis consultatif et non obligatoire. En cas de vote contre et unanime des représentants du personnel, ce qui s'est produit le 7 février, la proposition de l'administration n'est pas acceptée et doit être représentée au CTL. A la seconde présentation, l'avis est réputé favorable MEME EN CAS DE NOUVEAU VOTE CONTRE UNANIME. Vous aurez compris que les comités techniques restent un lieu de concertation et de débat où l'administration fait ce qu'elle veut à la fin.



BUDGET

🚧 **Exécution du budget 2012** : exécution à hauteur de 93% pour la TGE et 87% pour les TAF.

🚧 **Budget TGE et TAF 2013** : En raison du plan triennal 2011 / 2013 la réduction budgétaire sera de 7% sur la composante « agents » (hors loyer nettoyage fluides).

L'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu au vote du budget en raison de la baisse des crédits (-7%), mais qui permettent encore de donner satisfaction aux demandes des services et des trésoreries, et de prévoir des dépenses à hauteur de celles de l'année précédente.



EFFECTIFS 2013

Comme chaque année, les suppressions 2013 sont tombées : **8 au total**

La direction nous informe de son choix de répartition basé sur l'activité mesurée du service ou du poste et/ou des gains de productivité possibles

- 2 à la TGE qui se déclinent ainsi :
 - +1 pensions à l'étranger (+1 C)
 - 1 équipe de remplacement (-1 C)
 - 1 logistique et budget (-1 C)
 - 1 dépenses déconcentrées (-1 B)
- 6 dans les trésoreries suivantes :
 - 1 Washington (-1A)
 - 1 Berlin (-1 C)
 - 1 Dakar (-1 C)
 - 1 Londres (-1 C)
 - 1 Rabat (-1 C)
 - 1 Tunis (-1 C)

Selon la direction, ces suppressions devront être compensées par des gains de productivité sur l'exécution des tâches

C'est donc la catégorie C qui subit la charge.

Des consignes seront données aux TAF de ne plus réaliser les missions dévolues au MAE et aux SCG.

Ces suppressions vont immédiatement impacter les récents appels de candidatures.

L'ensemble des représentants du personnel s'est unanimement opposé à cette politique de l'emploi.

PONTS NATURELS

et prise collective de jour ARTT en 2013

2 ponts naturels validés et demandés par 152 agents:

Vendredi 10 mai

Vendredi 16 août

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le DUERP n'a pas été examiné car il est en cours de mise à jour annuelle. Il sera repris au prochain CTL.

DEMENAGEMENT DES PENSIONS CRISTALLISEES

La réinstallation du service des pensions cristallisées dans les locaux de l'INSEE est abandonnée. Les locaux étant occupés par un autre service suite à la lenteur de la réponse de la DGFIP.

Par contre, la réinstallation dans les locaux voisins du SRE (service des retraites de l'état)

est toujours envisagée à une date indéterminée.

La direction a demandé confirmation de ce projet et le calendrier aux services centraux

NON RENOUELEMENT DE SEJOUR DES PERSONNELS TAF AU 31/08/2013

Les détachements MAE

Le fiasco de l'inscription des agents des TAF à la « transparence » MAE (= CAP de mutation de novembre du MAE) est expliqué : les candidatures ont été acceptées alors qu'elles n'avaient aucune chance d'aboutir !? Comprenez qui pourra !

Un mince espoir subsiste lors de l'ultime transparence MAE où une liste des postes non pourvus par les agents MAE (on peut toujours rêver...) sera remise à la TGE.

Les agents des TAF intéressés pourront alors candidater sur des postes précis.

Il va de soit qu'aucun calendrier n'a été précisé.

Vigilance et méfiance sont de mise.

Les retours en France

L'administration confirme qu'il n'y aura aucune dérogation ni aucun sursis à la date du 1^{er} septembre.

L'administration craint en effet un risque de contentieux.

Le Président précise que l'opération affectation en métropole sera sensible et particulière

L'agent a une garantie de retour dans son département d'origine.

L'inscription sur les tableaux prioritaires ne constitue quant à elle pas une garantie.

Elle est susceptible de faire l'objet d'une demande d'élargissement des choix.

Information des agents

La lettre aux agents non renouvelés maintes fois évoquée est annoncée une nouvelle fois dans les jours qui viennent.

Cette lettre devrait préciser le rang de classement pour les agents qui ont exprimé un choix et ceux qui ont une garantie sur le département d'origine

Parmi les agents non renouvelés au 1^{er} septembre 2013, 25 n'ont pas souhaité exprimer de choix de département.

Parmi ceux ci, 6 n'ont pas de département d'origine. La direction précise qu'ils seront donc affectés sur les postes disponibles à la dernière CAP de mutation en juillet.

Il ne s'agira pas d'une mutation d'office mais d'une affectation dans le cadre d'une fin de séjour à l'étranger


ARRETE D'APPLICATION MINEFI POUR IRE

Toujours aucune nouvelle d'une éventuelle publication pour le reclassement des agents DGFIP dans les nouveaux groupes d'indemnités de résidence à l'étranger.

On peut s'interroger sur les raisons de ce retard !

Les représentants FO présents à ce CTL

**Jean Louis CATHELOT (TGE) Laurent DILLIEU (TUNIS) Bertrand JOUANIQUE (TGE)
Marie Laurence CAMUS TGE (experte), Bruno LE CARRE TGE (suppléant)**

	
BULLETIN D'ADHESION	
NOM	PRENOM
GRADE :	
AFFECTATION :	
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière de la DGFIP	
Fait à	le
signature	